



**NATIONS  
UNIES**

**EP**

UNEP/BUR/78/5



**PNUE**



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

25 juillet 2014  
Français  
Original: Anglais

---

78<sup>ème</sup> Réunion du Bureau des Parties contractantes  
à la Convention sur la protection du milieu marin  
et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles

Istanbul, Turquie, 3-4 septembre 2014

**Point 4**

**Rapport du Secrétariat sur les questions financières et administratives**

Pour des raisons d'économie, ce document est imprimé en nombre limité et ne sera pas distribué pendant la réunion. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.



## 1. SITUATION FINANCIÈRE ET PROPOSITIONS POUR 2014

### Recouvrement du déficit

1. Comme signalé lors de la CdP 18, le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF) a récupéré son déficit en 2012 et le solde de ses fonds a été positif en 2013. Le solde du Fonds est passé de +1,2 million de dollars US en décembre 2012 à + 2,5 millions de dollars US en décembre 2013. Le solde inter-fonds (montant réel des fonds) s'est amélioré en passant d'un montant négatif de 2,5 millions de dollars US à un montant négatif de 1,2 million de dollars US au cours de la même période.
2. Le recouvrement du déficit de la contribution du pays hôte (CAL) a progressé comme cela a été approuvé par la CdP 17. Le solde est passé d'un montant négatif de 549 000 dollars US, à 481 000 dollars US puis à 375 000 dollars US respectivement en décembre 2011, 2012 et 2013. Le recouvrement intégral des fonds est prévu pour 2019.

### Recettes au 30 juin 2014

3. Certaines Parties contractantes ont payé leurs contributions au cours du premier trimestre de 2014 comme le prescrivent le Règlement financier et les règles de gestion financière adoptés lors de la CdP 18 (Décision IG.21/15). Le taux de collecte a atteint 60 % en avril 2014, taux beaucoup plus important qu'en avril 2013 (40,9 % au 30 avril 2013). Le statut des contributions au 30 juin 2014 figure en annexe (Annexe I). Toutefois, aucune contribution majeure n'a été perçue depuis avril et le taux de collecte demeure inchangé, ce qui constitue un motif de préoccupation.
4. Bien que les fonds actuellement disponibles sont insuffisants pour couvrir les frais du personnel et les coûts opérationnels de la deuxième moitié de 2014, le paiement à court terme des contributions de 2014 non réglées de la part des principaux pays peut rectifier la situation et permettre la poursuite des activités du Programme de travail.

### Paiement des arriérés

5. Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, trois pays avaient des arriérés de plus 24 mois, qui n'ont à ce jour pas été payés, à savoir le Liban, la Libye et la Syrie.

### Implications de la mise en œuvre d'Umoja

6. Les Nations Unies sont en période de transformation organisationnelle majeure avec l'introduction d'un nouveau système de planification des ressources basé sur le PAS et nommé «Umoja», signifiant « unité » en Swahili. Umoja est conçu pour aider les Nations Unies en général, et le PAM en particulier à harmoniser la manière dont travaillent les Nations Unies, fournissant un référentiel unique de données contenant des informations fiables et en temps réel et visant à fournir à travers le monde des services de haute qualité et rentables.
7. Simultanément, le Secrétariat de l'ONU, y compris le PNUE et le PAM, a adopté de nouvelles normes comptables IPSAS (Normes comptables internationales pour le secteur public) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2014. Ce sont des normes comptables internationales couramment utilisées dans le secteur public à travers le monde. Grâce à sa conception et ses fonctionnalités, UMOJA aidera le PNUE et le PAM à se conformer aux exigences des normes IPSAS. La migration du système financier actuel (IMIS) vers le nouveau système d'information (UMOJA) est prévue en Novembre 2014. Cette migration, aura un impact important sur le fonctionnement du PNUE, y compris celui du MAP.

8. Une fois la migration vers UMOJA achevée, une nouvelle série de contrôles et mesures sera mise en place pour vérifier nos opérations. La gestion financière du PNUE/PAM, exigera que chaque dépense soit appuyée par une quantité équivalente de revenus avant l'engagement. Le système rejettera toute demande d'engagement/paiement sans liquidité sur le compte du PAM. L'option d'emprunt temporaire entre les fonds du PNUE pour faciliter le flux de trésorerie dans l'attente de la réception des contributions sera donc impossible.
9. Cela implique les mesures suivantes :
  - a. Si les contributions fixes ne sont pas reçues dans leur intégralité au cours du premier trimestre de l'année, le PNUE/PAM doit prioriser les dépenses tout en sécurisant les frais du personnel et les coûts opérationnels. Cela peut entraîner des retards dans la mise en œuvre d'activités prévues.
  - b. Le paiement de la contribution du pays hôte (CAL) devra impérativement être effectué au début de l'année. Dès lors que le CAL est, et restera pendant un certain temps, dans un processus de récupération, aucun solde ne sera disponible pour opérer ce fond en attendant la contribution à venir. La non-réception de la contribution placera automatiquement le Secrétariat en défaut de paiement ou le forcera à facturer les coûts opérationnels au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MEL).

#### Facturation pour 2015

10. Conformément au Règlement financier et règles de gestion financière, les factures pour 2015 seront envoyées depuis le siège du PNUE d'ici le 15 octobre 2014 et les Parties contractantes seront invitées à effectuer le paiement au cours du premier trimestre 2015. Les factures pour 2015 reflèteront un mouvement de la précédente échelle d'évaluation du PAM à mi-parcours vers une échelle d'évaluation reflétant celle de 2012 convenue par l'Assemblée générale des Nations Unies, comme indiqué dans la clause opérationnelle 5 de la décision de la CdP 18 sur le Programme de travail et le budget.
11. Le Secrétariat a effectué un suivi auprès de toutes les Parties n'ayant pas encore réglé leurs contributions 2013 ainsi que celles ayant des arriérés pour les engagements de 2013 et des années précédentes. Des lettres d'incitation au paiement ont été envoyées en janvier, en février et en juillet 2014. Des contacts ont été établis au plus haut niveau possible des gouvernements respectifs afin d'assurer le paiement des engagements des Parties.

#### Dépenses

12. Au 30 juin 2014, 60 % des contributions MEL et 100 % des contributions discrétionnaires de l'UE avaient été reçues, dont globalement 21 % ont été dépensé pour les premières et 73 % pour les secondes. Le faible taux de dépense du MTF est principalement dû au fait que la préparation et l'approbation des documents de projet n'avaient pas été conclues pour tous les Centres d'activités régionales (CAR) au mois de juin 2014, alors que les ressources correspondant à ces CAR avaient déjà été engagées, les dépenses ultérieures n'ont pas encore été concrétisées.
13. Comme indiqué dans les paragraphes 4 et 9 ci-dessus, en l'absence de ressources supplémentaires, le Secrétariat pourrait avoir à reporter l'exécution de certaines activités afin d'obtenir les fonds nécessaires pour couvrir le reste des coûts salariaux et opérationnels pour 2014 en fonction des ressources disponibles. Si des ressources supplémentaires sont reçues, le Secrétariat poursuivra les activités dans le cadre du

Programme de travail. Il convient de noter qu'un certain nombre de perturbations a déjà été enregistré.

14. Par ailleurs et compte tenu de la fragilité financière du système causé par les retards dans la réception des contributions, le Secrétariat est obligé de faire preuve d'un maximum de précaution dans l'engagement de fonds. Ainsi, il propose de geler le pourvoi de trois postes vacants approuvés par la décision de la CdP 18 (clause opérationnelle 11 de la Décision IG.21/19). Des détails complémentaires figurent dans la section 3, Questions relatives au personnel, du présent document.

#### Réserve de trésorerie

15. Le paragraphe 2 de la Procédure 3 du Règlement financier et des règles de gestion financière stipule sur l'usage de la réserve de trésorerie et la procédure de retraits de la réserve. En outre, le paragraphe 8 de la Décision IG.21/1 de la CdP 18 sur le Programme de travail et le budget stipule la «mise en place d'une réserve de trésorerie au niveau 15% des dépenses annuelles (831 000 EUR) d'ici 2015, établissant un transfert graduel à la réserve de 416 000 EUR en 2014 et 415 000 EUR en 2015».
16. Dans le cadre de la mise en œuvre de la décision, le siège du PNUE a mis en place une réserve de trésorerie en juillet 2014. Toutefois, en l'absence de revenus suffisants, le transfert de fonds dépendra du paiement dans les délais des engagements par les Parties vers la fin 2014. Le Secrétariat rendra compte des progrès liés au transfert de fonds vers la réserve lors de la prochaine réunion du Bureau.

#### Tableau de contributions et Rapports intérimaires de dépenses

17. Dans le cadre de la mise en œuvre de la clause opérationnelle 13 de la Décision IG.21/19, des tableaux de contributions à jour ont été téléchargés mensuellement sur le site Internet du PNUE/PAM, conformément à la pratique depuis 2011. En ce qui concerne les rapports intérimaires de dépenses requis dans la même clause, ils seront téléchargés sur une base semestrielle sur le même site Internet s'alignant sur le cycle de rapports des CAR afin de refléter les dépenses réelles dans les rapports.

#### **Projet de recommandation :**

- **Le Bureau salue les efforts du Secrétariat et les améliorations de la situation financière du PAM et exprime son appréciation aux Parties contractantes ayant payé leur contribution annuelle au cours du premier trimestre de 2014.**
- **Le Bureau note avec préoccupation l'impact négatif que les retards dans le paiement des contributions continue d'avoir sur la mise en œuvre du Programme de travail du PAM et demande aux Parties contractantes de payer leurs contributions annuelles 2014 ainsi que les arriérés au MTF dans les plus brefs délais et se conformer strictement aux délais prévus pour le paiement des contributions des années suivantes.**
- **Le Bureau reconnaît les défis posés par les contrôles et mesures Umoja dans la gestion financière du PNUE/PAM et approuve la possibilité de percevoir temporairement les dépenses de fonctionnement au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (ML) jusqu'à ce que le compte de la contribution du pays hôte (CAL) récupère un solde positif en 2019.**

## 2. RAPPORT DES CONSULTANTS

18. En ce qui concerne la consultation, l'embauche de consultants financée par le financement discrétionnaire MTF/UE continuera à être minimisée. Le pourcentage de missions de conseil financé par le financement discrétionnaire MTF/UE est demeuré à un niveau faible de 7 % de juin à décembre 2013 et de 15 % de janvier à décembre 2014 comme le montre le tableau récapitulatif à ce sujet (Annexe III).

### Projet de recommandation :

- **Le Bureau encourage le Secrétariat à poursuivre son approche de précaution et à avoir recours aux ressources humaines existantes afin de minimiser l'embauche de consultants.**

## 3. QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL

### Changement de personnel au PNUE/PAM

19. Les changements suivants relatifs à l'occupation des postes existants au PNUE/PAM depuis la CdP 18 ont eu lieu :

- **D1 Coordonnateur** (Poste N°: MEL-2322-2K62-2664-1101): le poste de coordonnateur a été reclassé du niveau D2 au niveau D1. Mme Maria Luisa Silva Mejias a libéré le poste le 31 mai 2014 et M. Gaetano Leone (nationalité italienne) a été transféré au PNUE/PAM par le Directeur exécutif du PNUE. Il a pris ses fonctions à Athènes le 1<sup>er</sup> juin 2014.
- **G5 Assistant administratif paiements et voyages** (Poste N°: OTO-27800-EL-L003): Mme Androniki Mabger, titulaire du poste, a pris sa retraite le 31 mai 2014. Le poste a été publié le 21 mai 2014 pendant 30 jours sur INSPIRA, le système de recrutement des Nations Unies.

### Nouveaux postes approuvés à la CdP 18

20. La CdP 18 a approuvé le recrutement au sein du Secrétariat dans la Décision IG.21/19 sur le Programme de travail et le budget. Les progrès suivants ont été effectués dans les processus de reclassement/recrutement :

- **D1 Coordonnateur** (Poste N°: MEL-2322-2K62-2664-1101): le poste de coordonnateur a été reclassé du niveau D2 au niveau D1 tel qu'expliqué au paragraphe 19 ci-dessus.
- **P5 Coordonnateur adjoint** (Poste N° : MEL-2322-22K62-2664-1102): le poste de coordonnateur adjoint a été reclassé de D1 à P5. La description du poste est actuellement en cours de diffusion dans les plus brefs délais.
- **P3 Fonctionnaire MEDPOL chargé de programme Suivi/évaluation** (Poste N° : MEL-2322-2F93-2664-1102): le poste de fonctionnaire chargé de programme (Suivi), P4 a été reclassé au niveau P3 sous le titre « Fonctionnaire chargé de programme Suivi/Évaluation » et sera publié en juillet 2014 pendant deux mois sur INSPIRA, le système de recrutement des Nations Unies.

- **P3 Juriste** (Poste N° : MEL-2322-2K62-2664-1120): les questions juridiques sont actuellement traitées par M. Didier Guiffault (nationalité française). Ses services sont prêtés au PNUE par le Gouvernement français sur une base non remboursable. Cet accord doit durer jusqu'en mai 2015. La CdP 18 a approuvé le recrutement d'un juriste dès son départ.
- **P3 Spécialiste de la Pollution** (Poste N° : MEL-2322-2K62-2664-1105): la CdP 18 a approuvé le reclassement du poste P3 de fonctionnaire chargé de l'information en poste de Fonctionnaire chargé de la pollution à pourvoir en 2015.
- **P3 Spécialiste des activités socio-économiques/développement durable** (précédemment poste OMS) : la CdP 18 a approuvé le reclassement du poste de Fonctionnaire chargé de programme OMS P5 en poste de Spécialiste du développement socio-économique/durable de niveau P3 à pourvoir en 2015.

21. Comme il a été mentionné dans la Section 14 ci-dessus, en raison de revenus insuffisants et de manque de liquidités, le Secrétariat propose de geler les trois postes suivants jusqu'à ce que les contributions adéquates soient reçues (Cependant, les phases préliminaires de recrutement peuvent commencer comme prévu):

- P3 Spécialiste de la pollution
- P3 Spécialiste des activités socio-économiques/développement durable
- P3 Juriste

22. Jusqu'à ce que ces postes soient pourvus, les tâches fondamentales des postes seront accomplies par le personnel existant, le cas échéant. Toutefois, de nouveaux retards dans le recrutement auront un impact négatif sur l'exécution du mandat du PNUE/PAM.

23. La restructuration du REMPEC approuvée par la CdP 18 a été mise en œuvre comme prévu.

**Projet de recommandation :**

**Le Bureau approuve la proposition du Secrétariat de reporter le recrutement de trois postes P3 (spécialiste de la pollution, spécialiste des activités socio-économiques/développement durable et juriste) jusqu'à ce que les contributions adéquates soient perçues et la situation financière du PAM devient moins fragile.**



## **Annexe I**

**Statut des contributions au 30 juin 2014**



## Statut des contributions au 30 juin 2014

Pays	Engagements non payés pour 2013 et années précédentes	Engagements pour 2014	Collectes pour 2014	Engagements non payés pour 2014
	EUR	EUR	EUR	EUR
Albanie	0	3,877	3,877	0
Algérie	0	58,163	58,163	0
Bosnie-Herzégovine	0	16,619	16,619	0
Croatie	0	53,730	53,730	0
Chypre	0	7,755	7,755	0
Égypte	0	27,143	0	27,143
Union européenne	0	138,483	138,483	0
France	0	2,103,262	2,103,262	0
Grèce	0	155,653	0	155,653
Israël	0	81,427	81,427	0
Italie	0	1,737,670	892,860	844,810
Liban	4,068	3,877	0	3,877
Libye	276,442	109,124	0	109,124
Malte	0	3,877	0	3,877
Monaco	0	3,877	3,877	0
Monténégro	0	1,294	1,265	30
Maroc	84	15,511	0	15,511
Slovénie	0	37,113	0	37,113
Espagne	0	830,337	0	830,337
République arabe syrienne	45,935	15,511	0	15,511
Tunisie	0	11,632	11,632	0
Turquie	0	124,634	0	124,634
<b>TOTAL</b>	<b>326,530</b>	<b>5,540,569</b>	<b>3,372,950</b>	<b>2,167,620</b>

## Contributions additionnelles à titre d'information uniquement

	Contribution attendue	Contribution reçue
Commission européenne	598,569	598,569

	Déficit dans le compte CAL 31/12/2013	Contribution attendue	Contribution reçue
Grèce	277,650	306,800	



**Annexe II**  
**Tableaux intérimaires dépenses**



### 1. APERÇU DES REVENUS ET DES DEPENSES (AU 30 JUIN 2014)

<b>A. Revenu</b>	Approuvé 2014	Approuvé 2015	Total 2014-2015	Réel 2014	Réel 2015	Réel 2014-2015
<b>Revenu ordinaire attendu</b>						
Contributions ordinaires MTF	5,540,571	5,540,571	11,081,142	3,372,950	0	3,372,950
Contributions volontaires de l'UE	598,569	598,569	1,197,138	598,569	0	598,569
Contributions du Gouvernement hôte de Grèce	306,800	306,800	613,600	0	0	0
<b>TOTAL du revenu ordinaire attendu</b>	<b>6,445,940</b>	<b>6,445,940</b>	<b>12,891,880</b>	<b>3,971,519</b>	<b>0</b>	<b>3,971,519</b>
<b>B. Engagements</b>	Approuvé 2014	Approuvé 2015	Total 2014-2015	Réel 2014	Réel 2015	Réel 2014-2015
Activités	1,529,686	1,629,024	3,158,710	231,317	0	231,317
Activités avec financement commun	0	0	0	0	0	0
Total des activités	1,529,686	1,629,024	3,158,710	231,317	0	231,317
Postes et autres coûts administratifs	3,590,272	3,513,078	7,103,350	1,188,123	0	1,188,123
Coûts de transition REMPEC	227,000	226,000	453,000	24,355	0	24,355
Coûts d'appui aux programmes	625,457	605,313	1,230,770	141,203	0	141,203
<b>TOTAL des engagements réguliers</b>	<b>5,972,415</b>	<b>5,973,415</b>	<b>11,945,830</b>	<b>1,584,997</b>	<b>0</b>	<b>1,584,997</b>
<b>Provision pour la réserve de trésorerie (y compris PSC)</b>	<b>416,000</b>	<b>415,000</b>	<b>831,000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Montant disponible pour la programmation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>253,250</b>	<b>0</b>	<b>253,250</b>
<b>Grand Total</b>	<b>6,388,415</b>	<b>6,388,415</b>	<b>12,776,830</b>	<b>1,838,247</b>	<b>0</b>	<b>1,838,247</b>
Différence entre les revenus et les engagements (CAL)	57,525	57,525	115,050			

**2. RECAPITULATIF DES ACTIVITES ET COUTS ADMINISTRATIFS PAR COMPOSANTE (ENGAGEMENTS REGULIERS – DISCRETIONNAIRES MTF/UE)**

(en €)	Budget approuvé			Dépenses réelles (en juin 2014)		
	2014	2015	Total 2014-2015	2014	2015	Total 2014-2015
SECRÉTARIAT						
TOTAL DES ACTIVITÉS	895,255	1,004,542	1,899,797	155,414	0	155,414
POSTES ET AUTRES COUTS ADMINISTRATIFS	1,281,515	1,497,211	2,778,726	507,135	0	507,135
<b>TOTAL</b>	<b>2,176,770</b>	<b>2,501,753</b>	<b>4,678,523</b>	<b>662,549</b>	<b>0</b>	<b>662,549</b>
CENTRE RÉGIONAL POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)						
TOTAL DES ACTIVITÉS	78,075	68,002	146,077	0	0	0
SOUTIEN ADMINISTRATIF	829,012	735,785	1,564,797	303,067	0	303,067
<b>TOTAL</b>	<b>907,087</b>	<b>803,787</b>	<b>1,710,874</b>	<b>303,067</b>	<b>0</b>	<b>303,067</b>
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES PLAN BLEU (CAR/PB)						
TOTAL DES ACTIVITÉS	115,875	137,662	253,537	0	0	0
SOUTIEN ADMINISTRATIF	504,426	428,762	933,188	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>620,301</b>	<b>566,424</b>	<b>1,186,725</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP) PRIORITY						
TOTAL DES ACTIVITÉS	167,000	132,600	299,600	518	0	518
SOUTIEN ADMINISTRATIF	482,557	415,064	897,621	190,000	0	190,000
<b>TOTAL</b>	<b>649,557</b>	<b>547,664</b>	<b>1,197,221</b>	<b>190,517</b>	<b>0</b>	<b>190,517</b>
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (CAR/ASP)						
TOTAL DES ACTIVITÉS	233,481	230,492	463,973	75,385	0	75,385
SOUTIEN ADMINISTRATIF	385,487	327,664	713,151	130,449	0	130,449
<b>TOTAL</b>	<b>618,968</b>	<b>558,156</b>	<b>1,177,124</b>	<b>205,834</b>	<b>0</b>	<b>205,834</b>
CAR/INFO						
TOTAL DES ACTIVITÉS	40,000	55,724	95,724	0	0	0
SOUTIEN ADMINISTRATIF	35,000	35,317	70,317	0	0	0

(en €)	Budget approuvé			Dépenses réelles (en juin 2014)		
	2014	2015	Total 2014-2015	2014	2015	Total 2014-2015
<b>TOTAL</b>	<b>75,000</b>	<b>91,041</b>	<b>166,041</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLES (CAR/CPD)						
TOTAL DES ACTIVITÉS	0	2	2	0	0	0
SOUTIEN ADMINISTRATIF	50,000	50,000	100,000	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>50,000</b>	<b>50,002</b>	<b>100,002</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>ACTIVITÉS AVEC FINANCEMENT COMMUN</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
COUTS D'APPUI AU PROGRAMME	625,457	605,313	1,230,770	141,203	0	141,203
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>5,723,140</b>	<b>5,724,140</b>	<b>11,447,280</b>	<b>1,503,170</b>	<b>0</b>	<b>1,503,170</b>

**3. RELEVÉ DES REVENUS ET DÉPENSES ET CHANGEMENTS DANS LA RÉSERVE ET LE SOLDE DU FONDS (MTF) POUR LES ANNÉES  
 2009-2013 (EN DOLLARS US)**

	2009	2010	2011	2012	2013
<b>REVENUS</b>					
Contributions de contreparties	7,085,127	7,065,190	7,610,153	7,388,394	7,045,184
Revenus divers		1,347	26,448		47,827
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>7,085,127</b>	<b>7,066,537</b>	<b>7,636,601</b>	<b>7,388,394</b>	<b>7,093,011</b>
<b>DÉPENSES</b>					
Dépenses directes	11,116,028	5,290,188	7,631,990	4,125,914	5,173,251
Coûts d'appui au programme	1,478,336	672,880	236,228	389,650	573,413
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>12,594,364</b>	<b>5,963,068</b>	<b>7,868,218</b>	<b>4,515,564</b>	<b>5,746,664</b>
Ajustement sur exercice antérieur	0	0	945,806	53,665	(181)
<b>EXCÉDENT DES REVENUS PAR RAPPORT AUX DÉPENSES</b>	<b>(5,509,237)</b>	<b>1,103,469</b>	<b>714,189</b>	<b>2,926,495</b>	<b>1,346,166</b>
Transferts d'autres Fonds	0	1,013,191	0	0	0
<b>SOLDE DU FONDS AU DÉBUT DE LA PÉRIODE</b>	<b>1,001,425</b>	<b>(4,507,812)</b>	<b>(2,391,152)</b>	<b>(1,676,963)</b>	<b>1,249,532</b>
<b>SOLDE DU FONDS À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>(4,507,812)</b>	<b>(2,391,152)</b>	<b>(1,676,963)</b>	<b>1,249,532</b>	<b>2,595,698</b>

#### 4. SOLDE DU FONDS MTF AJUSTE POUR LES CONTRIBUTIONS NON COLLECTÉES (PROJECTION 2012-2017)

en millions d'EUR	Réel 2012-2013	Estimation 2014-2015	Estimation 2016-2017
<b>Solde MTF reporté</b>	-1.3	1.9	2.3
<b>Revenus</b>			
Contributions ordinaires excepté PSC	9.8	9.3	9.3
PSC	1.3	1.2	1.2
<b>Total revenus</b>	<b>11.1</b>	<b>10.6</b>	<b>10.6</b>
<b>Dépenses</b>			
Dépenses	7.9	9.8	10.6
<b>Total dépenses</b>	<b>7.9</b>	<b>9.8</b>	<b>10.6</b>
<b>Différence entre revenus et dépenses</b>	<b>3.2</b>	<b>0.8</b>	<b>0.0</b>
<b>Autres</b>			
Adaptation pour engagements non collectés 2014			
Adaptation pour engagements non collectés jusqu'en 2013		-0.3	
<b>Solde MTF reporté</b>	<b>1.9</b>	<b>2.3</b>	<b>2.3</b>
<b>Dont réserve de trésorerie</b>		<b>0.8</b>	<b>0.8</b>

Note: la monnaie officielle des Nations Unies est le dollars US. La projection du solde du Fonds MTF en EUR est une estimation basée sur différentes hypothèses. Les chiffres définitifs peuvent être différents en fonction des fluctuations du taux de change.



**Annexe III**  
**Tableau des coûts des consultants**



<b>Coûts des consultants 1/6/2013 - 31/12/2013</b>		
<b>Composante</b>	<b>Description</b>	<b>Coûts</b>
<b>Unité de C.</b>	Contribution discrétionnaire* MTF/UE	26,000
	Autre financement	71,188
	<b>Sous-total</b>	<b>97,188</b>
<b>MEDPOL</b>	Contribution discrétionnaire MTF/UE	0
	Autre financement	0
	<b>Sous-total</b>	<b>0</b>
<b>PB</b>	Contribution discrétionnaire MTF/UE	0
	Autre financement*	784,297
	<b>Sous-total</b>	<b>784,297</b>
<b>PAP</b>	Contribution discrétionnaire MTF/UE	13,650
	Autre financement	55,000
	<b>Sous-total</b>	<b>68,650</b>
<b>REMPEC</b>	Contribution discrétionnaire MTF/UE	10,112
	Autre financement	18,074
	<b>Sous-total</b>	<b>28,186</b>
<b>ASP</b>	Contribution discrétionnaire MTF/UE	<b>30,750</b>
	Autre financement	<b>73,747</b>
	<b>Sous-total</b>	<b>104,497</b>
<b>CPD</b>	Contribution discrétionnaire MTF/UE	0
	Autre financement	19,015
	<b>Sous-total</b>	<b>19,015</b>
<b>Total</b>	Contribution discrétionnaire MTF/UE	80,512
	Autre financement	1,021,321
	<b>Grand Total (en EUR)</b>	<b>1,101,834</b>
	<b>Pourcentage MTF/EU sur total</b>	<b>7.31</b>

\* 26 000 EUR pour les traductions PAM PF/Bureau/CdP

\*\* Les fournisseurs et partenaires de mise en œuvre figurent sous certaines Composantes

<b>Coûts des consultants 1/1/2014 - 30/6/2014</b>		
<b>Composante</b>	<b>Description</b>	<b>Coûts</b>
<b>Unité de C.</b>	Contribution discrétionnaire* MTF/UE	51,965
	Autre financement	138,482
	<b>Sous-total</b>	<b>190,447</b>
<b>MEDPOL</b>	Contribution discrétionnaire MTF/UE	0
	Autre financement	240,058
	<b>Sous-total</b>	<b>240,058</b>
<b>PB</b>	Contribution discrétionnaire MTF/UE	0
	Autre financement*	325,553
	<b>Sous-total</b>	<b>325,553</b>
<b>PAP</b>	Contribution discrétionnaire MTF/UE	103,000
	Autre financement	67,047
	<b>Sous-total</b>	<b>170,047</b>
<b>REMPEC</b>	Contribution discrétionnaire MTF/UE	0
	Autre financement	0
	<b>Sous-total</b>	<b>0</b>
<b>ASP</b>	Contribution discrétionnaire MTF/UE	12,000
	Autre financement	51,300
	<b>Sous-total</b>	<b>63,300</b>
<b>CPD</b>	Contribution discrétionnaire MTF/UE	0
	Autre financement	117,000
	<b>Sous-total</b>	<b>117,000</b>
<b>Total</b>	Contribution discrétionnaire MTF/UE	166,965
	Autre financement	939,441
	<b>Grand Total (en EUR)</b>	<b>1,106,406</b>
	<b>Pourcentage MTF/EU sur total</b>	<b>15.09</b>

\*51 965 EUR engagés pour les traductions Bureau/CMDD/ECAP/Conformité

\*\* Les fournisseurs et partenaires de mise en œuvre figurent sous certaines Composantes